

Maison Oupie



Présentation du projet

Un logement accompagné pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans amenés à vivre de manière autonome suite à un placement en SRG*

*Service Résidentiel Général, autrement appelé maison d'enfant placé sous mandat du SAJ ou SPJ.



En Belgique, lorsqu'un enfant en difficulté familiale ou sociale est placé en SRG, un retour en famille est parfois impossible. À partir de 17 ans, les jeunes doivent alors quitter l'institution pour commencer une vie autonome, même si cette autonomie est prématurée et non préparée.

Cette transition représente un défi immense : sans soutien adéquat, les jeunes sont livrés à eux-mêmes dans un contexte où ils manquent de compétences, de ressources et d'un réseau d'accompagnement. Ils font face à différents obstacles qui, combinés à leur jeunesse, augmentent considérablement les risques de marginalisation, de précarité ou de décrochage.

La *Maison Oupie* représente une solution concrète et durable pour permettre à ces jeunes de surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés et d'envisager un avenir serein. Ce projet ne se limite pas à offrir un toit : il vise à bâtir des parcours de vie autonomes, responsables et épanouis.

En offrant un cadre bienveillant et un accompagnement sur mesure aux jeunes en situation de fragilité, nous pouvons transformer une période de rupture en un tremplin vers l'avenir. Nous sommes convaincus que cette initiative répond à un besoin urgent et aura un impact positif, tant pour les jeunes concernés que pour la société dans son ensemble.

Objectifs

Permettre à des jeunes de :

1

Avoir accès à un logement salubre et financièrement accessible dans la région

2

Être accompagnés dans la poursuite de leurs objectifs personnels d'évolution vers l'autonomie

3

Développer un réseau social et de solidarité favorisant l'insertion sociale

Mais aussi :

- Favoriser le développement du réseau du jeune et la gestion de celui-ci
- Favoriser la solidarité entre jeunes vivant des situations similaires
- Rompre l'isolement social et le sentiment de solitude
- Promouvoir la reconnaissance sociale
- Agir sur le bien-être et la qualité de vie
- Favoriser la participation à la vie culturelle, sociale, politique et économique
- Développer/favoriser la capacité du jeune à gérer ses tâches quotidiennes, à se prendre en charge au niveau administratif, à organiser son travail scolaire ou son emploi, à se projeter et à planifier son avenir, à respecter son bien-être physique et mental, à gérer ses émotions et à entrer en contact avec autrui.



Le parcours d'autonomie

des jeunes relevant d'un SRG



La gestion du budget

En institution, les jeunes ont rarement l'occasion d'aller faire les courses au supermarché. On s'en charge pour eux. C'est souvent une découverte pour eux de constater les prix des aliments, des produits de lessive, de nettoyage... Avec le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) du CPAS, une gestion minutieuse du budget est pourtant nécessaire. Rapidement, les soucis d'argent s'accroissent

Les relations sociales

Passer d'une institution qui accueille 15 jeunes souvent accompagnés d'une équipe d'une dizaine d'éducatrices à un kot peut s'avérer difficile pour beaucoup de jeunes. La solitude est souvent difficile à vivre. Pour briser ce sentiment, le jeune peut alors avoir tendance à combler le vide en s'entourant d'« ami-e-s » en permanence avec toutes les dérives que cela peut engendrer (consommations d'alcool, de stupéfiants, relations toxiques...)

L'accès au logement

Le jeune dispose, en moyenne, d'une allocation de revenu de 1275€* par mois, soit environ 425€ pour son logement, charges comprises (1/3 de ses revenus). Aucun logement de la région ne correspond à ce budget. Les jeunes sont donc forcés de se diriger vers Liège ou Verviers pour trouver un logement abordable, souvent dans un état de salubrité moyen, voire médiocre, éloigné de l'environnement où ils ont grandi, créé des relations et des repères.

*42,36€/jour de l'Aide à la Jeunesse ou 1288,46€/mois du CPAS



La vie quotidienne

Faire ses courses, cuisiner, entretenir son logement, laver son linge, étudier... tant de tâches que le jeune n'a jamais appris à faire de manière cumulée. Alors que la moyenne des jeunes belges se situe autour de 24 ans lors de leur mise en autonomie, ces jeunes de 17 ans se retrouvent à devoir gérer tout cela de front. Le manque d'entourage, de maturité, de sécurité affective les plonge rapidement dans un surmenage.

Les démarches administratives

Dès ses 18 ans, le jeune ne reçoit plus de budget de l'Aide à la Jeunesse. S'il n'a pas de revenu professionnel, il doit se tourner vers le CPAS pour demander le RIS. Ces démarches ne sont pas simples et s'ajoutent à d'autres : l'affiliation à une mutuelle, à une caisse d'allocation familiale, à un fournisseur d'électricité, de connexion internet et téléphone... Rapidement, les jeunes peuvent se sentir dépassés par la quantité de démarches administratives à gérer.

Les soins personnels

Aller chez le médecin, le dentiste, le gynécologue, prendre des médicaments, manger saint et équilibré, pratiquer un sport, aller chez le coiffeur, s'habiller coûte cher et prend du temps.

Dans le capharnaüm de la mise en autonomie des jeunes, les soins sont souvent laissés de côté pour laisser place à l'urgent. Ils n'en sont pas moins essentiels



Un habitat accompagné ?

Face à ces difficultés les jeunes amenés à vivre de manière autonome trouvent généralement peu de réponses. L'habitat accompagné n'a pas la prétention de résoudre toutes ces situations. Mais, en abordant le processus dans sa globalité et en respectant le rythme du jeune, il peut constituer un tremplin précieux vers une autonomie épanouie.



J'ai quitté le home à 17 ans et demi parce qu'on n'avait pas le choix. Sinon je serais resté là jusqu'à la fin de ma scolarité. J'étais en 6ème secondaire, je n'ai pas su gérer, je n'ai jamais terminé mon année.

”



On t'apprend pas ce que c'est la vie, tu sais pas cuisiner, tu t'es jamais retrouvé tout seul. Quand t'as vécu avec 15 gosses et trois éducateurs, t'as jamais été tout seul.



C'est tout le temps se battre en fait. Ce qui, pour les autres, est naturel, ne l'est pas pour moi.



Ben là, tu rentres, t'es dans ta solitude.



Pendant les examens c'est difficile, parce que par rapport aux autres, moi je dois gérer ma maison, me faire à manger, choses que les autres ne font pas.



On m'a dit : « Tu fais tes caisses ». J'ai dit : « Nooon ». Et puis voilà... J'ai été en kot.



C'est trop tôt 16 ans ! T'es trop jeune et t'es obligé de grandir d'un coup mais on ne te donne pas les armes pour le faire.





Nos valeurs

solidarité

inclusivité

autonomisation

(en donnant les moyens)

~~**égalité des chances**~~

équité des chances

**Nous
recherchons
un bâtiment
(maison)
composé de 4
chambres,
d'une cuisine,
d'une salle à
manger, d'un
salon et d'un
salle de bain
communs,
dans le centre
d'Aywaille, à
proximité de
la gare des bus
et des trains.**

Le (futur) logement

Nous envisageons d'établir une convention de mise à disposition avec le jeune, en alternative à un contrat de bail classique. Cette formule nous offrirait davantage de flexibilité pour gérer des situations telles qu'une résiliation anticipée ou des difficultés de paiement.

Malgré cette convention, le jeune sera considéré comme un locataire à part entière, avec des responsabilités telles que l'entretien du logement et le respect des règles établies. De notre côté, nous assumerons les obligations de gestion inhérentes au rôle de propriétaire.

En cas de problème, un recours au Comité d'accompagnement sera envisagé pour examiner la situation et trouver des solutions adaptées.



Les espaces communautaires

Des espaces communautaires sont à disposition des jeunes habitants : cuisine, salle à manger, salon, salle de bain.

Ces espaces communautaires se veulent être un lieu favorable à la création de liens de solidarité ainsi qu'à la construction de réflexions collectives.



L'utilisation de ces espaces de convivialité et les règles de vie seront travaillées et négociées avec eux, afin qu'ils l'investissent et puissent se l'approprier dans un cadre clair. Un règlement d'ordre intérieur a cependant été préparé. Celui-ci pourra être réadapté après environ deux

ou trois mois de mise à disposition du bâtiment. Un travail avec des services comme Habitat-Participation de Bruxelles sera prévu une fois le projet mis en place afin que les jeunes puissent se réapproprier le ROI et aménager les espaces communs.

L'accompagnatrice sociale

L'accompagnatrice sociale aura pour rôle d'accompagner les jeunes habitants dans la poursuite de leurs objectifs individuels et collectifs d'évolution vers l'autonomie, c'est à dire :



Charlotte

1

→ Accompagner le jeune dans la poursuite de ses objectifs personnels d'évolution vers l'autonomie

- évalue, avec le jeune, les domaines dans lesquels ce dernier ne se sent pas encore autonome
- utilise et part à la recherche constante d'outils d'évaluation et de travail d'autonomie

2

→ Promouvoir la création de réseau du jeune

- réalise une carte de réseau du jeune avec le jeune
- encourage le jeune à développer et à mobiliser son réseau
- promeut l'utilisation de la méthode de développement du réseau par le jeune (qu'elle soit transposable ailleurs)

3

→ Favoriser la création
de liens sociaux et la construction
de réflexions collectives

- insuffle des activités dans l'espace communautaire sur base des demandes des jeunes
- mobilise les partenaires et services concernés par ces problématiques abordées

4

→ Relais entre le jeune
et le comité d'accompagnement

- réalise avec le jeune son rapport d'évolution
- transmet le rapport d'évolution du jeune au comité après un mois, puis tous les trois mois et un mois avant la sortie programmée du jeune
- participe aux réunions du comité d'accompagnement avec pouvoir de décision

5

→ Donner son avis sur
l'aptitude du jeune à rentrer/sortir
du projet



L'intensité de l'accompagnement du jeune se fera de manière dégressive au fur et à mesure que le jeune prend de l'autonomie. Le premier mois, un accompagnement journalier pour toutes les tâches sera prévu (budget, courses, ménage, travail scolaire, démarche administrative...). Après un mois, une première évaluation sera faite sur les objectifs d'autonomisation du jeune. Ensuite, durant les deux mois suivants, le jeune aura l'occasion de tester son autonomie face aux différentes tâches tout en bénéficiant d'un accompagnement hebdomadaire et ainsi de suite.

Les étapes du projet

Recherche du lieu

Avant février 2026

Ciblage et analyse des différentes options d'acquisition d'un bâtiment (maison) répondant au mieux aux objectifs spécifiques du projet.

1ères rencontres

Janvier 2025

Rencontre avec la commune d'Aywaille : analyse de faisabilité technique et réglementaire.

Présentation du projet auprès du CPAS d'Aywaille et de l'AMO Zig Zag.

Immersion en SRG

Octobre - Décembre 2024

Contrat d'éducatrice à la Tramontane pour reprendre contact avec le terrain, observer la vie en institution, la préparation à l'autonomie qui peut être faite.



Exploration

Février - Mars 2025

Visite d'autres logements accompagnés.

Enquête exploratoire auprès de jeunes ayant récemment vécu une mise en autonomie et auprès d'équipes éducatives ayant accompagné des jeunes en autonomie.



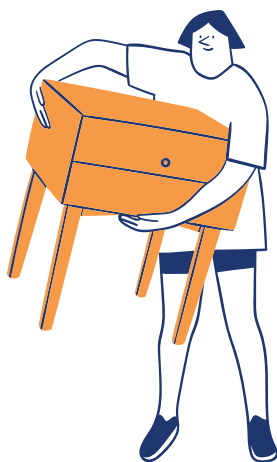
Ajustements

Avril 2025

Analyse et adaptation du projet avec les partenaires.

Présentation du projet aux SRG de la région Ourthe-Amblève et auprès de l'Aide à la Jeunesse.

Recherche de financements et subsides pour soutenir l'accompagnement



Mise en oeuvre

Mai - Juin 2025

Premier comité d'accompagnement : sélection des jeunes.

Rencontres préalables avec les jeunes et ateliers préparatoires.

Accueil

À partir de Juillet - Août 2025

Aménagement du bâtiment (si trouvé).

Le projet prend vie avec l'arrivée des premiers jeunes et l'accompagnement.

Un projet de logement accompagné pour des jeunes en situation de fragilité ne se construit pas en un jour. Il repose sur une réflexion entamée depuis plusieurs années, des partenariats solides et une planification rigoureuse. Chaque étape joue un rôle essentiel pour poser les bases d'un cadre de vie propice à une autonomie durable et à l'épanouissement des jeunes.



Tous ceux dont nous souhaiterions
nous entourer

SRG de la région

Ourthe-Amblève

AMO Zig Zag

CPAS

et insertion sociale ou socio-professionnelle

Maisons de jeunes

Aywaille, Comblain-au-Pont, Sprimont...

La Teignouse

Planning Familial

Ourthe-Amblève

AISOVA et AOL

PCS

...

Le Comité d'accompagnement regroupera les différents partenaires désireux de soutenir le projet. Ce Comité a un rôle d'accompagnement du projet et de garant du bon déroulement de celui-ci. Il est également garant des admissions et des sorties, des cas litigieux en cohérence avec le gestionnaire. Il sera également sollicité pour l'évaluation globale du projet ainsi que pour les évaluations individuelles.

A priori, le comité se réunira 4 fois par an. Le projet en étant à ses balbutiements, une adaptation de la fréquence sera peut-être nécessaire.

Les partenaires



Pour terminer, il nous semble que ce projet propose une autre façon de penser la mise en autonomie. En partant du jeune, de sa capacité de mobilisation de son réseau, de sa capacité d'entraide et de solidarité avec ses pairs, en proposant une dynamique participative des jeunes et des partenaires concernés par cette problématique, et enfin, en proposant un espace communautaire comme moteur de solidarité et de réflexion collective.



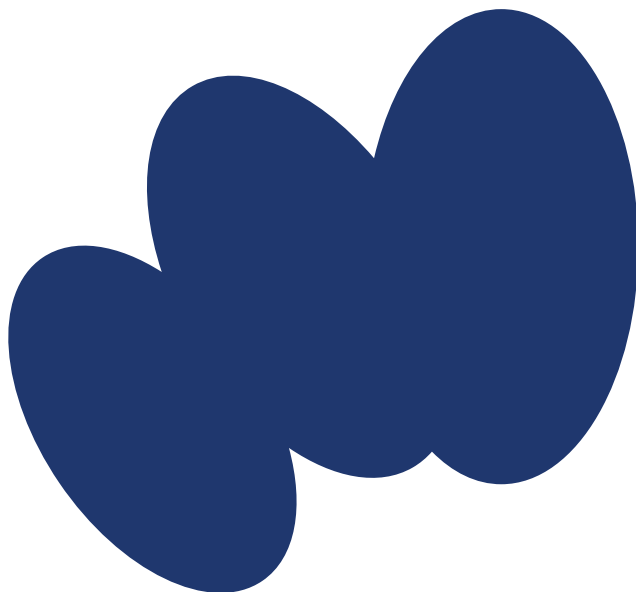
Infos & Contact

Charlotte Flagothier

charlotte.flagothier@gmail.com
0479 38 32 47

Maël Arlain

mael.arlain@gmail.com
0473 29 24 59



Maison Oupie